

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77135

Objet

UTILISATION DU CREDIT
RESERVE DU CHAPITRE
945.28-ARTICLE 657
encouragement aux
sociétés culturelles.

DATE DE CONVOCATION

4 novembre 1977

DATE D'AFFICHAGE

4 Novembre 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 25
Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix sept*
le *dix Novembre* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TÉTARD

Etaient présents : MM. TÉTARD, Melle FOUCHÉ, MM. DUFOUR, SUJARD,
LACHAUD, LIS, BOUCHET, COLLE, VIAUD, NAULIN, POLMAILLONX, PAPEAU,
MONTRON, FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFELL,
TAP, POUGET, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BOUTET par M. le Maire
MAURELLET par M. PELLETIER

Absents : MM.

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le crédit réservé de 3 000 F inscrit au Budget Primitif 1977
Chapitre 945.28 article 657.

DECIDE :

- d'attribuer la somme de 1 560 F sur ce crédit réservé non
encore affecté du chapitre 945 article 657 au profit de la
Batterie-Fanfare de l'Océan.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, Messieurs les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

